



Fi 46 – 2018 10 17

INNOVATIONS ...

Extraction BDO

L'État et la SRL2 ont signé un Contrat de Partenariat Public Privé qui les engage. L'innovation est un des maîtres mots de ce contrat... Malgré nos multiples démarches, ni l'État, ni la SRL2 ne respectent leur signature.

Annexe 1 du contrat :

Page 13 : « Le Titulaire devra étudier des *solutions innovantes* pour alimenter le projet par des énergies renouvelables dans une optique, le cas échéant, de valorisation. »

Propositions du CAN L2 (restées lettre morte) :

Surmonter les murs de soutènements de la L2 de casquettes photovoltaïques ; recouvrir, certaines parties aériennes d'une structure légère, support de modules variés (selon la technique, développée par EGIS, pourtant membre de la SRL2)... comme le prévoit l'**annexe 4 du contrat (Page 34)**: « Le Titulaire étudie en corrélation avec les mesures de protection de la qualité de l'air la mise en place d'écrans complémentaires permettant la réduction à la source des nuisances sonores tout en améliorant la qualité des rejets aux têtes de tranchées »

Annexe 3 du contrat :

Page 34 : « A l'échelle locale, des mesures de réduction de l'impact de la L2 sur la qualité de l'air des zones habitées riveraines seront mises en place. Elles pourront par exemple consister en des dispositions constructives adaptées, des mesures d'exploitation par l'utilisation optimale des systèmes de ventilation, des mesures de gestion ainsi que par *des solutions innovantes*. Ces mesures pourront être combinée, et la synergie avec d'autres de protection de population sera recherchée. »

Page 35/36 : « le Titulaire veillera notamment à :

- prévoir des solutions d'amélioration de la situation sanitaire des populations exposées en atténuant l'impact de la L2 : mesures physiques de type murs, mesures d'exploitation de type utilisation des extracteurs, mesures de gestion, *mesures innovantes* ... combinaison de plusieurs types de mesures, adaptées et proportionnées au risque »

Compte rendu officiel de la réunion SRL2 / CAN L2 du 31 janvier 2014 :

Page 7 : Question du CAN L2 : « Le Contrat impose de mettre en place des solutions innovantes sur la Rode L2 afin de diminuer la pollution. »

Réponse de la SRL2 : « La SRL2 indique que des réductions de vitesse de 90km/h à 50km/h par palier de 20 constituent des mesures innovantes en terme d'innovation. »

Observations du CAN L2

La SRL2 a orné les murs de la L2 de fresques (à la place de parements acoustiques pourtant prévus dans la DUP)... Selon une de nos sources, sans en prévoir l'entretien que l'État a également refusé de prendre en charge... Ce n'est pas une innovation pour la qualité de l'air.

La réduction de vitesse, déclenchée par le Préfet, n'est pas une mesure innovante non plus.

La seule expérimentation, le [projet BOREE](#), en cours, est menée par ATMOSUD et le CETU. Elle consiste à propulser l'air vicié du tunnel en cas de dépassement d'un certain seuil. Le CAN L2 sera très attentif aux rejets aux têtes des tunnels.

Propositions du CAN L2 : initier des expérimentations

– Suivre les recommandations des étudiants de la fac de Grenoble (ENSE3) :

Récupération de l'air d'un tunnel pour alimenter des bassins de micro algues, capables d'absorber le CO2 et les NOX, puis transformation en biocarburant : d'après l'entreprise Coldep, contactée, il serait possible d'installer un tel système pour filtrer l'air des tranchées couvertes de la L2. L'emplacement est même suggéré par Monsieur de Saint-Romain [DREAL] qui a indiqué un lieu au nord-ouest de la tranchée couverte de Sainte-Marthe, sur la partie nord de la L2.

→ Pas de réponse

– Suivre les recommandations du CNRS :

Poursuivre, à une plus grande échelle, la bio-filtration, telle qu'expérimentée dans le tunnel GUY MOQUET (Thiais - 94) sur l'autoroute A86. « La biofiltration, telle que mise en oeuvre lors de cette étude, peut donc être considérée comme efficace pour traiter les effluents atmosphériques routiers. Dans les conditions de l'étude, ce type d'ouvrage a montré son efficacité dans le traitement de la pollution de l'air (pour les familles de polluants étudiées au cours de cette étude) »

→ Réponse : Trop cher

– Suivre les exemples de nombreux pays :

Sur certains lieux bruyants, recouvrir tout ou partie de la L2 avec des panneaux photovoltaïques : La Belgique l'a fait sur un [tunnel](#) d'une ligne de chemin de fer, le LIBAN sur un [fleuve](#), l'ANGLETERRE sur un [pont](#) à Londres, L'ALLEMAGNE sur une [autoroute](#) (plus longue installation photovoltaïque au monde au-dessus de l'autoroute A3), la SUISSE va le faire également sur une [autoroute](#).

→ Le CAN L2 a fait de multiples démarches sans retour, même négatif

– Suivre les recommandations du Plan BIODIVERSITE (4/07/2018)

Le CAN L2 a proposé une végétalisation à base de lierre du recto des murs de soutènement de la L2, solution peu onéreuse mais vertueuse :

amélioration de la qualité de l'air, réduction du bruit, augmentation de la bio-diversité, cadre de vie plus agréable, solution anti-tags... → Non pris en compte

– Suivre les recommandations du Programme « PLACE AU SOLEIL » (juin 2018)

Le CAN L2 a écrit à 3 ministres pour promouvoir des solutions innovantes en matières de production photovoltaïque autour et sur la L2 → **Aucune réponse sérieuse des 3 ministres**

Pourtant la Commission Européenne, si elle menace la FRANCE de lourdes pénalités (elle a d'ailleurs rejeté en bloc la dernière feuille de route des PPA), prévoit des aides pour l'innovation, et particulièrement dans le domaine du traitement de l'air...

Soutien financier de la CE : « Afin d'aider les autorités des États membres à parfaire l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre la pollution atmosphérique et des mesures qu'ils contiennent, des **financements pourront leur être accordés au titre des fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 («Fonds ESI»)** et du nouvel instrument LIFE pour la période 2014-2020. La proposition de la Commission concernant les Fonds ESI comporte un volet relatif à la qualité de l'air, axé notamment sur les zones urbaines. Les États membres, les régions et les villes aux prises avec de graves problèmes de qualité de l'air sont incités à faire usage de ces fonds, le cas échéant, pour mettre en œuvre des mesures de réduction de la pollution atmosphérique, notamment par la **promotion de technologies innovantes. LIFE soutiendra les efforts supplémentaires qu'il pourrait être nécessaire de consentir.** »

De plus, les innovations, surtout si elles sont spectaculaires, entraînent une valorisation de l'image de ceux qui la mène, pouvant même, comme c'est le cas à MILAN, avec ses 2 tours végétales, générer des afflux de touristes.

En conclusion :

Les innovations proposées par le CAN L2, qui apparaissent pour certains élus ou décideurs, farfelues et onéreuses, pourraient, en réalité revenir bien moins cher que de prime abord :

- amortissement grâce à une production d'énergie verte
- aide de la Commission Européenne
- retour sur investissement par un nouvel attrait touristique
- vitrine à international
- développement de technologies exportables, génératrices d'emploi et de profits